

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 27 JANVIER 2014

Date de la convocation: 20/01/2014

Date de l'annonce publique: 20/01/2014

Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Nancy Brosius, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal
Absent(s)	Ed Buchette, conseiller – excusé
Vote public	Luc Feller

Ordre du jour

1. Formation du tableau de préséance des membres du conseil communal (article 11 de la loi communale).
2. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
3. Enseignement musical :
 - a) approbation de l'organisation scolaire rectifiée 2013/2014 ;
 - b) approbation d'un avenant à la convention avec l'UGDA.
4. Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain:
 - a) lotissement d'un terrain sis à Mamer, 31 rue Dangé-St-Romain en deux lots (article 29 de la loi précitée) ;
 - b) lotissement d'un terrain sis à Holzem, 25 route de Garnich en deux lots (article 29 de la loi précitée) ;
 - c) plan d'aménagement particulier « an der Gewännchen » à Capellen initié par Immo Kiem s.a. – approbation de la convention et du projet d'exécution (article 36 de la loi précitée).
5. Affaires de personnel :
 - a) nomination d'un délégué au sein du comité du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) ;
 - b) nomination d'un délégué effectif au « Klimabündnis Lëtzebuerg » ;
 - c) nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration de l'a.s.b.l. « Klimaforum » ;
 - d) nomination d'un délégué effectif au comité du Leader-Gal ;
 - e) fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2014 ;
 - f) approbation de l'occupation des postes par les instituteurs 2013/2014 conformément à l'article 38 de la loi du 06/02/2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;
 - g) décision sur l'engagement d'étudiants (m/f) pendant les vacances de Pâques et d'été 2014.
6. Décision de reclasser des lots de terrains à Holzem, rue du Moulin – rue Neiewee, du domaine public communal en domaine privé communal, ceci en vue d'une cession à Mme Sylvie Heinen de Holzem dans le cadre de la régularisation d'emprises.
7. Allocation d'un subside exceptionnel de 2.300,00 € à diverses associations locales pour leur participation à l'exploitation du stand de boissons au « Mamer Maart » en 2014.

Le conseil communal,

entend la déclaration de Monsieur le bourgmestre Gilles Roth au sujet du reproche que la commune aurait fait reclasser en zone verte un terrain situé derrière sa maison.

Point de l'ordre du jour 1	Formation du tableau de préséance des membres du conseil communal (article 11 de la loi communale)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement, arrête le tableau de préséance comme suit :

Nom et prénom	Date	nombre de suffrages
Roth Gilles	12/01/1994	522/1993
Schmit Marcel	10/10/1999	876/1999
Negri Roger	10/10/1999	815/1999
Weydert Jean-Paul dit JemP	10/10/1999	527/1999
Trausch Roland	07/02/2002	653/1999
Feller Luc	09/10/2005	1224/2005
Kerschenmeyer Jean-Marie	09/10/2005	1056/2005
Beissel Jean	09/10/2005	1051/2005
Besch-Glangé Edmée	09/10/2005	926/2005
Rosenfeld Romain	04/01/2008	550/2005
Bissen Jean	02/01/2013	437/2011
Buchette Ed	10/01/2014	1071/2011
Brosius Nancy	10/01/2014	709/2011

Point de l'ordre du jour 2	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

en absence de Monsieur le bourgmestre Gilles Roth qui s'est retiré dans l'enceinte du public, entend des représentants des bureaux d'études Zeyen + Baumann et Luxplan présenter le projet d'une modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général en vue du classement des fonds se trouvant entre la rue Henri Kirpach et la limite du Plan d'Aménagement Particulier « Auf Weweschgasse » (lotissement Op Edemer) en zone MIX-u.d-3 ;

entend ensuite les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et les questions émanant des conseillers communaux.

Point de l'ordre du jour 3-a	Enseignement musical - approbation de l'organisation scolaire rectifiée 2013/2014
---	--

Le conseil communal, unanimement,

approuve l'organisation scolaire 2013/2014 rectifiée avec les qualifications des enseignants.

Point de l'ordre du jour 3-b	Enseignement musical - approbation d'un avenant à la convention avec l'UGDA
---	--

Le conseil communal, unanimement,

approuve un avenant à la convention avec l'U.G.D.A dans l'intérêt de l'enseignement musical 2013/2014.

Point de l'ordre du jour 4-a	Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'un terrain sis à Mamer, 31 rue Dangé-St-Romain en deux lots (article 29 de la loi précitée)
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve la demande de lotissement présentée le 20/11/2013 par l'architecte Nerijus Parulis en obtention de l'autorisation de répartir le terrain sis à L-8260 Mamer, 31 rue Dangé-St-Romain en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

Point de l'ordre du jour 4-b	Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'un terrain sis à Holzem, 25 route de Garnich en deux lots (article 29 de la loi précitée)
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve la demande de lotissement présentée le 12/12/2013 par l'architecte Arlette Schneiders en obtention de l'autorisation de répartir le terrain sis à L-8277 Holzem, 25 route de Garnich en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

Point de l'ordre du jour 4-c	Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - plan d'aménagement particulier « an der Gewännchen » à Capellen initié par Immo Kiem s.a. – approbation de la convention et du projet d'exécution (article 36 de la loi précitée)
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve le projet d'exécution et la convention signée le 15/01/2014 entre collège des bourgmestre et échevins et la société « Immo-Kiem s.a. » avec siège social à L-8328 Capellen, 52 rue du Kiem, fixant les conditions et modalités de réalisation du plan d'aménagement particulier Capellen, au lieu-dit « Gewännchen ».

Point de l'ordre du jour 5-a	Affaires de personnel - nomination d'un délégué au sein du comité du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique)
---	---

Le conseil communal, procède au scrutin secret

et nomme M. Luc Feller, échevin, comme délégué de la commune de Mamer au sein du comité du SIGI.

Point de l'ordre du jour 5-b	Affaires de personnel - nomination d'un délégué effectif au « Klimabündnis Lëtzebuerg »
---	--

Le conseil communal, procède au scrutin secret

et nomme M. Ed Buchette, conseiller communal, comme délégué effectif de la commune de Mamer auprès du « Klimabündnis Lëtzebuerg ».

Point de l'ordre du jour 5-c	Affaires de personnel - nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration de « Klimaforum a.s.b.l.»
---	--

Le conseil communal, procède au vote secret

et nomme M. Ed Buchette, conseiller communal, comme délégué au sein du conseil d'administration du Klimaforum de la Commune de Mamer "Klimaforum a.s.b.l. ».

Point de l'ordre du jour 5-d	Affaires de personnel - nomination d'un délégué effectif au comité du Leader-Gal
---	---

Le conseil communal, procède au vote scrutin secret

et nomme M. Ed Buchette, conseiller communal, comme délégué effectif de la commune de Mamer au sein du comité du Leader-Gal.

Point de l'ordre du jour 5-e	Affaires de personnel - fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2014
---	---

Le conseil communal, unanimement,

fixe les effectifs des cadres fermés des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour l'an 2014.

Point de l'ordre du jour 5-f	Affaires de personnel - approbation de l'occupation des postes par les instituteurs 2013/2014 conformément à l'article 38 de la loi du 06/02/2009 portant organisation de l'enseignement fondamental
---	---

Le conseil communal, unanimement,

arrête l'occupation des postes par les instituteurs pour l'année scolaire 2013/2014.

Point de l'ordre du jour 5-g	Affaires de personnel - décision sur l'engagement d'étudiants (m/f) pendant les vacances de Pâques et d'été 2014
---	---

Le conseil communal, unanimement,

- 1) décide d'engager pendant les vacances de Pâques 2014 30 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis, et retient que l'engagement se fait pour renforcer l'équipe des ouvriers communaux du 07/04/2014 au 18/04/2014 inclus ;
- 2) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 8 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour assister au central téléphonique et à l'accueil du public à l'administration centrale et au service technique communal (1 étudiant pour chaque période et service) ;
- 3) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 76 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis;
- 4) retient que l'engagement se fait pour l'équipe des ouvriers forestiers et pour l'équipe des ouvriers communaux soit du 21/07/2014 au 01/08/2014 inclus, du 04/08/2014 au 14/08/2014 inclus, du 18/08/2014 au 29/08/2014 inclus et du 01/09/2014 au 12/09/2014 inclus, selon les besoins;
- 5) dit que la rémunération a lieu sur base du salaire social minimum en fonction de l'âge des candidats ;

Point de l'ordre du jour 6	Décision de reclasser des lots de terrains à Holzem, rue du Moulin – rue Neiewee, du domaine public communal en domaine privé communal, ceci en vue d'une cession à Mme Sylvie Heinen de Holzem dans le cadre de la régularisation d'emprises
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement,

décide de reclasser les lots de terrain à Holzem, rue du Moulin – rue Neiewee, faisant partie du domaine public et désignés comme lots D, E et F sur le plan de mesurage no 1529, dressé par Monsieur Marc Didier, ingénieur géomètre du cadastre en date du 13 août 2003, d'une contenance totale de 0,79 ares, du domaine public communal en domaine privé de la commune, ceci en vue de sa cession.

Point de l'ordre du jour 7	Allocation d'un subside exceptionnel de 2.300,00 € à diverses associations locales pour leur participation à l'exploitation du stand de boissons au « Mamer Maart » en 2014
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement,

décide d'allouer un subside extraordinaire de 2.300,00 € à diverses associations locales pour leur participation à l'exploitation au stand de boissons au « Mamer Maart » en 2014.